

PROCES-VERBAL

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 7 octobre 2015
dans les locaux du P.A.I.R
à Sélestat

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de M. Pierre BIHL.

Sont présents : Mmes GREIGERT, KLINKERT, MARAJO-GUTHMULLER, MARTIN, MM. BIHL, CARBIENER, HEMEDINGER, SCHELLENBERGER, WOLF.

Représentants de l'administration : Mme FISCHER, MM. FUCHS, KUCHLER, MARANZANA, (PAIR), Mme VERDIER (CD67), Mme TACHON (CD68), M. SCHUHLER (Paierie Départementale).

Secrétariat de séance : Mme DROUET.

RAPPORT D'ACTIVITE

✚ Activité opérationnelle

M. le Président remercie l'ensemble des membres du Conseil d'Administration pour leur présence aujourd'hui, et donne la parole à M. Philippe KUCHLER qui rend compte de l'activité opérationnelle du 3^e trimestre et celle à venir au 4^e trimestre 2015.

- Bilan du 3^e trimestre 2015

A l'instar du 2^e trimestre 2015, ce trimestre est marqué par une activité opérationnelle soutenue, aussi bien en fouilles qu'en diagnostics.

➤ Cinq fouilles préventives :

- Une intervention archéologique à Mulhouse, en amont de la rénovation du groupe scolaire de la Cour de Lorraine sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Mulhouse, avec la découverte inattendue de structures gallo-romaines et d'une portion de l'enceinte médiévale. Elle a aussi été l'occasion d'étudier, pour la première fois en France en contexte préventif, les vestiges d'une ancienne filature du 19^e siècle (juin-août) ;
- Une fouille sur les communes de Kesseldorf et Rittershoffen, dans le cadre de l'aménagement d'un réseau de chaleur souterrain par ECOGI, avec la mise au jour d'une nécropole à crémations et d'une officine de potier de la période gallo-romaine ainsi que d'une occupation à vocation artisanale d'époque médiévale (juin-août) ;

- La fin de la seconde campagne de la fouille à Strasbourg-Koenigshoffen - *Route des Romains*, dans le cadre d'un projet de rénovation urbaine par l'Eurométropole, avec l'étude des îlots d'habitation et de mausolées antiques ;
- La fin de la fouille d'une vaste nécropole mérovingienne (169 sépultures au total) et d'un ensemble funéraire et habitat protohistorique sur la commune d'Ensisheim, dans le cadre de l'aménagement d'une liaison routière entre la RD 430 et l'A35 par le Conseil Départemental du Haut-Rhin ;
- Le démarrage de l'opération à Colmar, Secteur de la Montagne Verte, sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Colmar, sur la seconde enceinte urbaine (fin 13^e - début 14^e s.) et ses proches abords (septembre-novembre).

Au cours du troisième trimestre 2015, le PAIR a répondu à d'autres appels d'offre ou consultations de fouilles préventives, en déposant cinq dossiers de candidature dont deux ont d'ores et déjà connus une issue favorable (fouilles à Weyersheim et à Erstein). Les trois autres dossiers concernant des projets d'extension de cimetière à Lupstein, de construction d'un nouveau planétarium à Strasbourg et de création d'un lotissement d'habitation à Wahlenheim sont encore en attente d'attribution.

➤ **Six diagnostics :**

- localisés en forte majorité dans le département du Haut -Rhin (5 sur 6)
- Quasi-uniquement des demandes anticipées (DAD)
- En grande partie en amont de projets publics ou de collectivités
- Principalement en contexte urbain
- Sur des superficies variables (de 1 344 à 230 000 m²).

La plupart des diagnostics sont en cours, n'ont pas encore été réalisés ou n'ont pas révélé d'occupations anciennes (cas de Wittenheim-*Pôle 430*). Tout au plus peut-on mentionner l'opération à Horbourg-Wihr - *50 Grand'Rue* qui a permis de mettre en évidence des vestiges d'habitat, un ensemble funéraire et des indices d'activités artisanales datés de l'époque gallo-romaine.

➤ **Quatre fouilles ou sondages programmés**

La période estivale a également été propice à la poursuite de deux fouilles programmées engagées par le PAIR depuis plusieurs années sur les communes de Mutzig (campement néanderthalien) et de Châtenois (habitat seigneurial médiéval), grâce au soutien technique et financier de l'Etat, du Conseil Départemental du Bas-Rhin et de la ville de Châtenois. L'opération de Mutzig a permis de mettre au jour un sol daté de plus de 100 000 ans, riche en ossements de renne et en outillage en pierre taillée. Celle de Châtenois a été l'occasion de mettre au jour de manière inattendue un groupe d'inhumations du Moyen Âge.

Au mois de septembre se sont déroulées deux campagnes de sondages programmés, l'une dans le cadre d'une surveillance de travaux au château de l'Engelbourg à Thann (financement : ville de Thann) et à l'emplacement d'un habitat médiéval (et peut-être d'une occupation préhistorique) à Wingen sur Moder, sur le site de l'*Erlenkopf* (avec le soutien financier de la Région Alsace).

- Projection du 4^e trimestre 2015

L'activité opérationnelle du 4^e trimestre sera principalement tournée vers les diagnostics, auxquels se rajoutent au moins deux opérations de fouille préventive, tournées vers une étude du bâti de la Porte Haute de Bergheim (octobre) et la fouille d'une occupation protohistorique à Weyersheim datée de près de 3000 ans (octobre).

Pas moins de huit diagnostics sont planifiés au dernier trimestre 2015. Il s'agit uniquement de DAD, également réparties sur le territoire alsacien, sur des projets portés majoritairement par des collectivités et sur des superficies hétérogènes (entre 22 ares et 28 hectares).

↳ Activité culturelle et patrimoniale

En l'absence de Mme Héloïse KOEHLER, M. le Président donne la parole à M. Matthieu FUCHS qui rend compte de l'activité culturelle et patrimoniale de ce 3^e trimestre 2015.

- Les Journées Nationales de l'Archéologie des 19, 20 et 21 juin

Le PAIR a ouvert deux chantiers de fouille préventive lors de cette manifestation. Il s'agit du site gallo-romain de Strasbourg, Koenigshoffen, qui a accueilli 14 classes de scolaires les 18 et 19 juin (420 élèves), et 1200 visiteurs grand public le samedi 20 juin. Pour rappel, les projets de médiation culturelle (dans le cadre du projet de fouille ont été réalisés en partenariat avec l'Eurométropole. De même, la fouille de Munster, en groupement avec l'Inrap, a accueilli 600 visiteurs le 20 juin après-midi.

- Journée Portes-Ouvertes sur le site d'Ensisheim - le 4 juillet

Malgré la canicule, la fouille d'Ensisheim a pu également accueillir une centaine d'élèves (la moitié sur le site le matin, l'autre moitié en classe l'après-midi) ainsi que près de 150 visiteurs grand public le 4 juillet au matin.

- Les Journées Européennes du Patrimoine des 19 et 20 septembre

Pour cette manifestation, le PAIR s'est concentré autour de quatre projets phares :

- une conférence sur les premiers résultats de la fouille de Strasbourg - Koenigshoffen le 17 septembre, à 19h, accompagnée d'une présentation d'objets et des travaux réalisés avec les écoles du quartier (exposition de panneaux, projection d'un film),
- un projet pédagogique et une conférence autour de la fouille archéologique de Mutzig ; avec une présentation des travaux réalisés par les élèves du collège Arbogast au cours de l'année 2014-2015 de 14h à 17h, suivie d'une présentation des résultats de la campagne de fouille 2015,
- une présentation d'objets découverts lors des fouilles du Jardin du Presbytère à Châtenois le 20 septembre, de 14h à 18h,
- et enfin une présentation du projet de construction PAIR / Centre de Conservation et d'Etude Alsace dans le cadre de la thématique "Patrimoine du 21^e siècle", organisée par la Ville de Sélestat sur les constructions récentes sur les rives de l'Ill, le 20 septembre, de 10h à 18h à Sélestat.

- Itinérance des expositions du PAIR

Lors de ce troisième trimestre, les deux expositions dossiers « *Mémoires archéologiques de la Grande Guerre* » et « *Romains des Villes, Romains des Champs ?* » ont pu poursuivre leur itinérance. Ainsi, la première s'est terminée le 9 juillet dernier à la Halle aux Blé d'Altkirch (un millier de visiteurs) pour être présentée prochainement à la Maison de l'Archéologie à Niederbronn-les-Bains du 17 octobre 2015 au 22 février 2016. Quant à la seconde, elle s'est achevée au CIP de Dehlingen en juin dernier (500 visiteurs) pour être présentée à l'Ecomusée d'Alsace du 3 août au 30 septembre.

- Lancement du film 3D « Autant en emporte le temps » sur l'archéologie

Le Vaisseau, le PAIR et le studio de création audiovisuelle Amopix ont été lauréats en 2014 de la bourse ESTIM financée par Universcience pour la réalisation d'un film 3D « *Autant en emporte le temps* » portant sur l'archéologie et destiné au jeune public.

Le lancement officiel du film aura lieu le mardi 10 novembre 2015 au Vaisseau, mais il est possible de le visionner au Vaisseau depuis le 23 septembre dernier.

Un site internet dédié a été créé : www.autant-en-emporte-le-temps.com.

FINANCES

↳ N° 240 : Finances : Décision Modificative N° 2

M. le Président donne la parole à M. Laurent MARANZANA qui expose les points Finances.

Décision Modificative n° 2 - Exercice 2015

Dépenses de fonctionnement	
<i>Mouvements réels</i>	
Charges à caractère général (chapitre 011)	
Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)	
Charges diverses (chapitre 65)	
Charges financières (chapitre 66)	
Charges exceptionnelles (chapitre 67)	
<i>Mouvements d'ordre</i>	
Amortissements (chapitre 68)	
Dépenses imprévues (022)	
Virement à la section d'investissement	
Total mouvements	-
Recettes de fonctionnement	
<i>Mouvements réels</i>	
Produits des services (chapitre 70)	
Subventions et dotations (chapitre 74)	
Produits divers (chapitre 75)	
Autres produits de charges (chapitre 77)	
002 Excédent reporté	
Remboursements sur rémunération (chapitre 64)	-
Total mouvements	-
Dépenses d'investissement	
Immobilisations incorporelles (chapitre 20)	34 000,00
Immobilisation corporelles (chapitre 21)	- 51 000,00
Immobilisations en cours (chapitre 23)	17 000,00
Emprunts (1641)	
Total mouvements	-
<i>Opérations d'ordres budgétaires</i>	
Immobilisations en cours chapitre 23	-
Total mouvements	-
Recettes d'investissement	
<i>Mouvements réels</i>	
Subventions d'investissement (chapitre 13)	
Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)	
Total mouvements	
<i>Mouvements d'ordre</i>	
Amortissements (chapitre 28)	
Excédent d'investissement reporté (001)	
Excédent de fonctionnement capitalisé	
Virement de la section de fonctionnement (021)	
Total mouvements	
<i>Opérations d'ordres budgétaires</i>	
Immobilisations incorporelles (chapitre 20)	
Immobilisations en cours (chapitre 23)	
Total mouvements	-
TOTAL TOUTES SECTIONS	-

La décision modificative concerne uniquement la section d'investissement et ne porte que sur des ajustements liés à l'exécution de la fin de l'exercice 2015 entre chapitres.

Elle ne modifie pas le montant du budget :

- sont concernés, hors projet de construction, les chapitres 20 et 21 de la manière suivante : intégration d'honoraires de maîtrise d'œuvre pour l'étude et le suivi des travaux de la couverture du site archéologique départemental bas-rhinois de *Mutzig Rain*. Est également concerné le coût des travaux d'aménagement,
- l'intégration du coût des licences Microsoft Office pour la mise à jour de la suite bureautique utilisée au PAIR,
- dans le projet de construction, un ajustement budgétaire entre chapitres prend en compte la modification des honoraires du maître d'ouvrage délégué (ICADE) pour le suivi des travaux, du fait du décalage du délai de livraison.

Ces opérations sont compensées par la réduction des investissements sur les développements informatiques, l'annulation de l'acquisition d'un chapiteau pour la couverture de *Mutzig* et le report de l'achat d'une roulotte de chantier spécialement aménagée pour la réalisation des diagnostics archéologiques.

A noter : la cible budgétaire en diagnostics et en fouilles est atteinte et l'exercice 2015 sera à l'équilibre.

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité la *Décision Modificative N°2*.

✚ N° 241 : Finances : Orientations Budgétaires 2016

M. Laurent MARANZANA en expose les principes généraux.

Dans la continuité du budget 2015 qui reflète l'organisation de l'établissement sur la base des 55 emplois permanents, le budget 2016 a été construit pour tenir compte de plusieurs changements significatifs du fait de la livraison des nouveaux locaux et de l'emménagement des services aux mois de mai et juin 2016.

La préparation du budget 2016

> Projection des recettes effectives pour 2015

La cible budgétaire 2015 est atteinte et permet de dégager d'ores et déjà 1,2 million d'euros de recettes en études de post-fouilles et phases terrain pour l'exercice 2016. Le niveau d'activité attendu pour l'exercice à venir devrait rester stable du fait du niveau de prescriptions des diagnostics. Les projets sont moins importants en taille, mais ils sont suffisamment nombreux pour permettre d'envisager une cible budgétaire de recettes de fouilles sur la base de 3 millions d'euros.

S'agissant de la Redevance d'Archéologie Préventive (RAP), la cible de 350 000 € est également déjà dépassée, mais le montant final reste à déterminer. La projection pour l'exercice 2016 demeure fixée, avec prudence, au niveau de 350 000 €.

> Impact sur la maîtrise d'ouvrage du projet de construction

La conclusion avec la Caisse d'Épargne de la dernière tranche d'emprunt à 1 802 000 €, qui est intervenue aux mois de mai et juin, clôt le plan de financement du projet de construction. Les charges financières fixes sont désormais figées et l'année 2016 sera une année de transition au niveau du remboursement des intérêts. La pleine charge ne prendra effet que pour l'exercice 2017, grâce au différé de 24 mois obtenu sur le prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) de 2 850 000 € contracté en 2014.

Par ailleurs, le fait de libérer les locaux actuels en milieu d'exercice permet de reporter, notamment sur les opérations de déménagements, six mois de loyers et de charges afférentes. Le déménagement des services et des collections peut ainsi être intégralement absorbé dans le budget de fonctionnement.

A noter que la dernière tranche de la convention financière a été signée avec l'État en 2015. Les crédits de paiement sont régulièrement demandés et versés en fonction de l'avancement des travaux.

La construction du Budget 2016 :

Deux incertitudes pèsent sur la construction de l'exercice à venir :

- la signature de marchés de fouilles complémentaires,
- le niveau des dotations départementales.

> Les recettes de fouilles et la redevance

Pour l'exercice 2016, le niveau de recettes attendu est fixé à 3 M€. Aujourd'hui, 1,2 M€ sont déjà garantis grâce aux opérations engagées.

Il reste néanmoins 1,8 M € de recettes à trouver sur des opérations à venir pour arriver à l'équilibre. Le carnet de commande est la priorité des mois à venir.

La bonne tenue des prescriptions de diagnostics en 2015 laisse entrevoir plusieurs opérations qui devraient permettre (sous réserve de remporter les marchés de fouilles) de garantir la cible budgétaire attendue.

Pour répondre aux pics d'activité au-delà du niveau régulier, l'emploi de saisonniers sera poursuivi. Pour mémoire, le coût de ces emplois est intégralement couvert par les recettes de fouilles.

> Les tarifs de l'établissement

Ils ont rendu l'établissement compétitif face à la concurrence privée et publique. Néanmoins, le secteur économique reste tendu et en 2015, un nouvel opérateur privé a remporté un marché dans la région : la société EVEHA Archéologie. Il convient de conserver une réelle souplesse dans l'adaptation des offres de prix de l'établissement.

> Les produits annexes

Constitués par des subventions complémentaires, ces produits sont modestes (subventions DRAC pour les chantiers des collections et les fouilles programmées ; subventions diverses, mécénat, etc.). L'établissement continuera à travailler au développement de ces ressources.

> Les dépenses

Le fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement courant, hors charge de personnel, ont été ajustées au niveau des recettes et restent sur un plancher. La variable d'ajustement que représente la masse salariale restera stable en 2016. Les dépenses de personnel ont été évaluées sur la base du socle de permanents et les modulations interviennent désormais à la marge avec les emplois saisonniers et les accroissements temporaires d'activité recrutés pour répondre aux besoins opérationnels.

L'investissement

Les dépenses d'investissement portent, comme les années précédentes, sur les équipements informatiques logiciels et matériels. A noter : l'acquisition de mobiliers de bureaux et d'installations (estimés à 70 000 €) pour équiper les nouveaux locaux en sus des mobiliers existants qui seront réutilisés.

Le projet de construction du nouveau centre archéologique

Pour 2016, le bâtiment sera livré. La totalité du montant des travaux de construction (6,66 M€ HT) est désormais portée au budget pour entrer en phase d'amortissement. Il pourrait rester, selon le rythme de versement des subventions, un besoin complémentaire de trésorerie à trouver.

Financièrement, la fin des investissements sera marquée par un décalage des remboursements de l'État jusqu'en 2017, après l'année de parfait achèvement des travaux et le début du remboursement de la dette qui connaîtra un pic sur les exercices 2017-2020, avant de décroître.

La gestion du déménagement va concerner tous les services dès le début de l'exercice, et aura donc un impact sur l'activité.

> Le niveau de dotation des Départements

Les Départements financent les missions de service public de l'établissement par le biais de dotations de fonctionnement, déterminées selon la clé de répartition statutaire 60% Bas-Rhin, 40% Haut-Rhin.

En 2013, alors que l'établissement connaissait une importante chute de l'activité, la décision avait été prise par les administrations départementales d'une dotation stabilisée de 1.5 M€ (900 k€ Bas-Rhin, 600 k€ Haut-Rhin) en contrepartie d'importants efforts, en particulier sur l'effectif. Sur les exercices 2013-2014, 18 agents contractuels n'avaient pas été renouvelés, mais un plan de titularisation avait permis d'en stabiliser 18 autres.

Pour les exercices 2014-2015, la dotation haut-rhinoise présente un défaut de 28 000 €/an.

Alors que la situation continue de se dégrader pour les finances départementales, il convient de réexaminer le niveau de dotations allouées à l'établissement.

Pour alimenter le débat d'orientations budgétaires, l'administration présente plusieurs *scenarii* de baisses complémentaires et leurs conséquences sur l'exercice des missions de service public.

M. le Président salue la performance d'un budget à l'équilibre en 2015. Il souhaite insister sur deux points exposés précédemment :

- *le remboursement de l'emprunt immobilier se situe au même niveau que les locations et charges actuelles de l'établissement,*
- *la hausse des effectifs saisonniers est liée obligatoirement à l'activité opérationnelle, et fonction des recettes générées par les opérations de fouille.*

M. Etienne WOLF rappelle aussi le rôle des élus de soutenir l'établissement lors des publications de marchés de fouille dans leurs territoires respectifs face à la concurrence des autres opérateurs d'archéologie préventive.

Après que M. Laurent MARANZANA ait exposé les principes généraux, M. le Président donne la parole à M. Matthieu FUCHS qui présente les différents scénarii concernant les dotations des Départements (voir document joint en annexe).

M. Matthieu FUCHS fait une précision concernant les principes d'investissement/fonctionnement et la gestion de la masse salariale dans les dotations départementales dans les établissements satellites (en comparaison avec la gestion du PAIR).

Il précise qu'il faut également se placer dans un contexte de baisse constante du montant collecté de la Redevance d'Archéologie Préventive depuis 2012, parallèlement à la crise de l'aménagement du territoire. Il comprend que malgré la volonté des Départements de créer le PAIR en 2006, il apparaît légitime aujourd'hui de se poser la question de la pertinence de cette politique volontariste avec cette crise économique qui perdure.

M. Raphaël SCHELLENBERGER demande si le nombre de marchés de fouille est en hausse ou en baisse ces dernières années. M. Matthieu FUCHS répond qu'il était clairement en baisse jusqu'en 2014 (lié à la crise de l'aménagement du territoire), mais on note une reprise depuis cette année. On ne peut néanmoins pas avoir de visibilité sur 2016.

M. Raphaël SCHELLENBERGER demande également si l'établissement a vocation à intervenir hors Alsace. M. Matthieu FUCHS confirme que le PAIR n'a pas vocation à quitter le territoire alsacien, mais néanmoins des prestations externes en ingénierie scientifique sont possibles.

M. Matthieu FUCHS précise que la réglementation en matière d'archéologie préventive est en cours d'évolution avec la nouvelle loi Création, Architecture et Patrimoine en cours d'examen au Parlement. Par exemple, les sociétés privées d'archéologie préventive seraient toujours agréées selon les mêmes modalités qu'aujourd'hui, en revanche les services d'archéologie des collectivités feraient l'objet d'une « habilitation » d'archéologie préventive sous forme conventionnelle avec l'Etat, et ce uniquement dans leur ressort territorial.

M. Etienne WOLF souhaite rappeler que le PAIR était le premier établissement à faire des efforts sur sa masse salariale, sur demande des tutelles départementales, et qu'il serait à son sens dangereux de demander plus d'efforts sur ce plan là. Il estime en effet que l'établissement a fait beaucoup d'efforts d'une manière générale depuis 2007, en parallèle d'une évolution positive de son image et de sa place aujourd'hui prépondérante dans le milieu de l'archéologie alsacienne. Il pense donc qu'il serait dommageable de tendre vers le scénario n°2.

Mme Brigitte KLINKERT et Mme Stéphanie TACHON proposent des pistes d'économie :

- Mme KLINKERT demande s'il est possible de prendre des stagiaires pour certaines missions, par exemple en médiation culturelle. Le PAIR travaille déjà régulièrement avec des stagiaires (souvent universitaires dans le cadre de formations obligatoires), mais ce procédé a aussi des limites par rapport à l'encadrement et au travail effectué (formation). Il n'est pas possible de mettre en place ces types de « contrats » sur les opérations de fouille car cela serait considéré comme de la concurrence déloyale (seuls des stagiaires universitaires dans le cadre d'une convention de formation peuvent être retenus),
- Mme TACHON demande s'il peut être envisageable, dans le cadre du fonctionnement de la structure, de mutualiser certains services (ou certaines missions) avec ceux des Départements (comme la communication, la mutualisation des marchés de fourniture et d'équipement par exemple).

Après la présentation par M. Matthieu FUCHS des deux premiers scénarii de réduction des dotations, Mme Brigitte KLINKERT en sa qualité de présidente de la commission départementale de la Culture informe l'assemblée qu'elle rencontrera M. Philippe MEYER prochainement afin de s'accorder sur le niveau des dotations des Départements pour 2016.

Pour conclure le Débat d'Orientation Budgétaire 2016, M. le Président et M. Etienne WOLF souhaitent rappeler que les deux Départements s'étaient engagés à maintenir le montant des dotations pour l'établissement avec la perspective de la mise en place du nouveau bâtiment et du Centre de Conservation d'Etude (engagement avec l'Etat).

⬇ N° 242 : Finances : Modification du montant de prise en charge du Ticket Restaurant

Dans le cadre du dialogue social, la valeur faciale des titres restaurants pourrait être revue. Depuis 2010, la valeur est de 7,20 €.

Le Département du Haut-Rhin distribue à ses agents des titres restaurants d'une valeur faciale de 7 €, le Département du Bas-Rhin propose aux agents qui n'ont pas accès au restaurant administratif des titres restaurant dont la valeur faciale est de 7,68 € (en juin 2015).

La proposition qui est faite est de porter le montant pour le PAIR à 7,50 € par titre. La participation employeur demeure à 50 %. L'impact sur le budget en année pleine est de 1200 € sur la base des titres commandés en 2014.

Cette mesure est avant tout symbolique et marque une attention aux efforts fournis par les agents pour regagner en compétitivité.

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité la modification du montant de prise en charge du Ticket Restaurant.

Mme Brigitte KLINKERT pose la question de la pertinence de cette action d'augmenter la valeur du Ticket Restaurant, quand en parallèle il est question de faire des économies (même si l'impact sur le budget ne représente que 1200 €). Ce point de vue est partagé par M. Raphaël SCHELLENBERGER.

M. Matthieu FUCHS répond qu'il est conscient que cette mesure provoque des questionnements dans le contexte budgétaire contraint. Il défend au contraire que cet effort (et son impact minime sur le budget global) permet de contribuer à un dialogue social serein.

RESSOURCES HUMAINES

M. le Président donne la parole à M. Laurent MARANZANA pour l'ensemble des points Ressources Humaines.

✚ N° 243 : Ressources Humaines : Modifications du tableau des effectifs : Renouvellements de contrats au 01/01/2016

7 agents contractuels qui occupent des emplois sur des postes permanents voient leur contrat arriver à échéance dans les mois qui viennent. Pour pouvoir leur proposer le renouvellement de leur contrat, il convient au Conseil d'Administration de délibérer pour la **recréation** des postes correspondants et de les ouvrir au recrutement d'agents non titulaires. Les agents devront postuler à ces emplois qui restent en priorité ouverts à recrutement de titulaires.

Ces créations ne modifient pas le plafond d'emploi des 55 emplois permanents de l'établissement.

- Sur proposition du Président :

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide la création de 3 emplois d'attachés de conservation du patrimoine occupant des fonctions d'archéologues territoriaux à temps complet, en qualité de non titulaires.

Les attributions consisteront en :

Emploi n°1 : l'agent exercera les fonctions d'archéologue territorial- céramologue spécialiste de la période romaine. A ce titre, il ou elle conduit les études céramologiques concernant la période gallo-romaine, assure leur publication, participe au développement de la recherche scientifique dans le domaine chronologique qui lui incombe. L'agent participe aux opérations d'archéologie préventive (diagnostics et fouilles), et au développement de la recherche scientifique en céramologie antique en Alsace.

Emploi n°2 : l'agent exercera les fonctions d'archéologue territorial - restaurateur. A ce titre, il ou elle assure les missions de conservation préventive, conservation curative et restauration du mobilier archéologique confié au laboratoire de restauration du PAIR (tous types de matériaux, principalement céramiques et métaux). L'agent assure également des actions de prélèvement, de conservation préventive, de mise en état pour étude et de stabilisation sur le mobilier archéologique en concertation avec les archéologues. Il ou elle assure la restauration de mobilier pour des projets de valorisation, participe à la gestion du laboratoire, assure une veille méthodologique et scientifique relative à la conservation préventive et à la restauration du patrimoine archéologique et participe à l'effort de formation des archéologues et stagiaires du PAIR.

Emploi n°3 : l'agent exercera les fonctions d'archéologue territorial - carpologue. A ce titre, il ou elle conduit les traitements des sédiments prélevés et les études carpologiques des contextes et des mobiliers faisant l'objet d'une opération archéologique. Il ou elle assure la publication des études carpologiques des contextes et des mobiliers faisant l'objet d'une opération archéologique, assure la mise à jour des évolutions techniques et la mise en œuvre des outils d'analyse, veille à l'enrichissement et à la gestion des données carpologiques, participe à la mise en œuvre des opérations archéologiques et participe au développement de la recherche scientifique en carpologie en Alsace

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35^e pour les 3 contrats.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut / indice majoré suivant :

Emploi N°1 : indice brut 423, indice majoré 376

Emploi n°2 : indice brut 465, indice majoré 407

Emploi n°3 : indice brut 423, indice majoré 376

Les contrats d'engagement seront établis sur les bases de l'application de l'article 3-3. 2° de la loi du 26 janvier 1984, à savoir :

- pour les emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi,
- les agents ainsi recrutés sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans,
- si, à l'issue de cette durée, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

- Sur proposition du Président :

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide la création de 3 emplois d'assistants de conservation du patrimoine occupant des fonctions d'archéologues territoriaux à temps complet, en qualité de non titulaires.

Les attributions consisteront à :

Emploi n°1 : l'agent exercera les fonctions d'archéologue territorial. A ce titre, il ou elle participe aux opérations d'archéologie préventive (diagnostics et fouilles), réalise les relevés et l'enregistrement des structures archéologiques sur le terrain, réalise le traitement du mobilier et des matériaux issus de la fouille (lavage ou tamisage, collage, marquage et conditionnement), participe au travail d'inventaire et d'archivage des données brutes, peut assurer le dessin du mobilier, la mise au net et le traitement informatique de la documentation graphique issue des opérations d'archéologie préventive. Il ou elle peut assurer la responsabilité d'opérations de diagnostic ou de fouille concernant l'archéologie des conflits, coordonner des secteurs de fouille et assurer l'encadrement intermédiaire des équipes de chantier, sous la direction du responsable d'opération.

Emploi n°2 : l'agent exercera les fonctions d'archéologue territorial - infographiste. A ce titre, il ou elle réalise, sous la coordination du responsable du plateau technique DAO-PAO du PAIR, des travaux d'infographiste sur les opérations d'archéologie préventive (diagnostics et fouilles), et, dans ce cadre, effectue la mise en page des rapports d'opérations, effectue la mise au net et le traitement informatique des relevés de terrain. Par ailleurs, l'agent participera aux opérations d'archéologie préventive (diagnostics et fouilles), et dans ce cadre réalise les relevés et l'enregistrement des structures archéologiques sur le terrain, réalise le traitement du mobilier et des matériaux issus de la fouille (lavage ou tamisage, collage, marquage et conditionnement) et participe au travail d'inventaire et d'archivage des données brutes.

Emploi n°3 : l'agent exercera les fonctions d'archéologue territorial. A ce titre, il ou elle participe aux opérations d'archéologie préventive (diagnostics et fouilles), réalise les relevés et l'enregistrement des structures archéologiques sur le terrain, réalise le traitement du mobilier et des matériaux issus de la fouille (lavage ou tamisage, collage, marquage et conditionnement), participe au travail d'inventaire et d'archivage des données brutes, peut assurer le dessin du mobilier, la mise au net et le traitement informatique de la documentation graphique issue des opérations d'archéologie préventive. Il ou elle peut assurer la responsabilité d'opérations de diagnostic ou de fouille, coordonner des secteurs de fouille et assurer l'encadrement intermédiaire des équipes de chantier, sous la direction du responsable d'opération

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35^e.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut / indice majoré suivant :

Emploi n°1 : indice brut 393, indice majoré 358
Emploi n°2 : indice brut 347, indice majoré 325
Emploi n°3 : indice brut 393, indice majoré 358

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3-2° de la loi du 26 janvier 1984, à savoir :

- des emplois pour faire face temporairement à la vacance d'un emploi et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi ;
- les agents ainsi recrutés sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale d'un an. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, pour une même durée si la recherche et le recrutement d'un titulaire sont infructueux.

- Sur proposition du Président :

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide la création d'un emploi d'assistant de conservation du patrimoine principal de 2^{ème} classe occupant des fonctions d'archéologue territorial à temps complet, en qualité de non titulaire.

Les attributions consisteront à :

L'agent exercera les fonctions d'archéologue territorial. A ce titre, il ou elle participe aux opérations d'archéologie préventive (diagnostics et fouilles), réalise les relevés et l'enregistrement des structures archéologiques sur le terrain, réalise le traitement du mobilier et des matériaux issus de la fouille (lavage ou tamisage, collage, marquage et conditionnement), participe au travail d'inventaire et d'archivage des données brutes, peut assurer le dessin du mobilier, la mise au net et le traitement informatique de la documentation graphique issue des opérations d'archéologie préventive. Il ou elle peut assurer la responsabilité d'opérations de diagnostic ou de fouille concernant l'archéologie des conflits, coordonner des secteurs de fouille et assurer l'encadrement intermédiaire des équipes de chantier, sous la direction du responsable d'opération

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35°.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut 357, indice majoré 332.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3-2° de la loi du 26 janvier 1984, à savoir :

- des emplois pour faire face temporairement à la vacance d'un emploi et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi ;
- l'agent ainsi recruté est engagé par contrat à durée déterminée d'une durée maximale d'un an. Ce contrat est renouvelable par reconduction expresse, pour une même durée si la recherche et le recrutement d'un titulaire sont infructueux.

Sur propositions du Président,

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité les modifications du tableau des effectifs liées à des renouvellements de contrats au 01/01/2016.

↓ **N° 244 : Ressources Humaines : Modification du tableau des effectifs : besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour pourvoir au remplacement d'un agent en disponibilité pour convenance personnelle.**

Sur propositions du Président,

Le Conseil d'Administration,

Vu la loi n° 84-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3 - 1° (accroissement temporaire d'activité) ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier du recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à accroissement temporaire d'activité (contrat d'une durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois)

DECIDE

d'autoriser M. le Président, à recruter un agent contractuel à temps plein pour faire face à un besoin lié à accroissement temporaire d'activité sur le grade suivant :

Attaché de conservation du patrimoine

dans les conditions fixées par l'article 3 - 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée.

Le Président sera chargé :

de la constatation du besoin concerné, ainsi que de la détermination du niveau de recrutement et de rémunération du candidat selon la nature des fonctions exercées et de son profil,

de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence. L'agent pourra percevoir le régime indemnitaire correspondant au grade de référence sur lequel il sera recruté, selon les mêmes modalités que les agents titulaires.

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité la modification du tableau des effectifs lié à un accroissement temporaire d'activité pour pourvoir au remplacement d'un agent en disponibilité pour convenance personnelle.

↓ **Ressources Humaines : Information : dates de fermeture de l'établissement en 2016**

Le calendrier de travail 2016 générera 22 jours de RTT sur la base de 39h hebdomadaires de travail. 7 jours sont proposés en jours fixes de fermeture de l'établissement.

Il s'agit du : 6 mai, 15 juillet, 31 octobre et du 27 au 30 décembre.

Le Conseil d'Administration prend acte de ces informations.

NOUVEAU CENTRE ARCHEOLOGIQUE

✚ Point d'étape sur l'avancement du chantier

M. le Président donne la parole à M. Matthieu FUCHS qui présente l'actualité du projet CCE.

Les élus qui le souhaitent ont eu, avant la séance, une visite du chantier.

L'avancement est aujourd'hui conforme au calendrier, avec la mise hors d'air et hors d'eau. Le second œuvre est déjà largement engagé et la mise en peinture a été lancée.

Des arbitrages sont en cours sur certains équipements (luminaires, mise en valeur de la terrasse, aire de détente extérieure), de manière à demeurer strictement dans l'enveloppe financière du projet.

La question se pose d'une dénomination spécifique à donner au bâtiment, qui accueillera à la fois le siège du PAIR et le CCE. Si cette éventualité est retenue, il conviendrait de demeurer très neutre et d'ouvrir les fonctions largement aux champs de compétence de l'établissement. Une proposition de « Maison de l'Archéologie et du Patrimoine » peut être avancée, avec un avis favorable de la DRAC.

Les membres présents trouvent cette appellation du bâtiment intéressante

(NB : la question est reprise avec la marque « Archéologie Alsace » ci-après).

✚ Dévolution des collections archéologiques

Dans la perspective du futur Centre de Conservation et d'Etude, il est souhaitable de demander la propriété de certaines collections archéologiques dont l'établissement a et aura la charge et la gestion. En effet, il est inscrit dans la vocation du PAIR de conserver et valoriser le mobilier archéologique alsacien, en accord avec l'Etat, lorsqu'aucune autre collectivité et/ou structure n'est en capacité de le faire. Les caractéristiques du CCE lui permettent de garantir les meilleures conditions de conservation des collections. Le PAIR pourrait se prévaloir directement des dispositions de l'article 62 du décret n°2004-490 du 30 juin 2004 : "...Au cas où la commune intéressée renonce à en faire la demande ou qu'elle n'offre pas des conditions de conservation satisfaisantes, le transfert de propriété des vestiges mobiliers à titre gratuit peut être sollicité par toute autre collectivité territoriale ou **groupement de collectivités** dans le ressort desquels les objets ont été trouvés".

Cette disposition offrirait l'opportunité à l'établissement d'avoir pleinement le bénéfice des collections qu'il conserve, n'étant plus alors soumis aux autorisations de l'Etat comme c'est le cas aujourd'hui. Demain, la pleine propriété des collections permettra de faciliter leur gestion et leur mise en valeur, en gagnant ainsi en efficacité, lisibilité et pertinence à l'échelle des départements alsaciens. L'établissement pourra ainsi promouvoir des relations accrues avec les équipements muséographiques et les collectivités locales afin de dynamiser la mise en valeur des collections archéologiques.

En cas de dissolution de l'établissement, chaque Conseil Départemental récupérerait les collections afférentes à son territoire.

Le Conseil d'Administration a pris note de cette information et est favorable au principe de transfert de propriété des collections au PAIR, pour le compte des Départements. Les premiers dossiers seront présentés lors des prochaines séances.

STRATEGIE DE COMMUNICATION

✚ Examen de la proposition de marque « Archéologie Alsace » et de son identité visuelle

Un bilan contrasté en termes de visibilité et de compréhension de l'intitulé du PAIR après 9 années d'existence a conduit l'établissement à engager une réflexion sur l'évolution de cette appellation et de l'identité visuelle qui l'accompagne.

La perspective du nouveau centre archéologique constitue une réelle opportunité pour proposer un intitulé en meilleure adéquation avec la discipline et le périmètre d'intervention, ainsi que des principes graphiques renouvelés.

En séance, Mme Magali FISCHER présente les éléments de cette réflexion et les propositions, sous forme de projection (document en annexe).

Cette proposition de marque « Archéologie Alsace » et toutes ses déclinaisons visuelles a également été présentée aux Directeurs de la Communication du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, MM. Hervé GAUDIN et Martial REHEISSER, qui en ont validé le principe.

Globalement, cette réflexion et le logo proposés ont séduit les membres présents.

Mme Pascale VERDIER et M. Etienne WOLF pensent qu'il y aurait trop de dénominations différentes pour la même structure (la marque « Archéologie Alsace » + la dénomination du bâtiment « Maison de l'Archéologie et du Patrimoine » + PAIR, nom statutaire).

M. Matthieu FUCHS précise qu'on ne pourrait pas non plus nommer le bâtiment juste « Archéologie Alsace » car la fonction de Centre de Conservation et d'Etude doit également être identifiée (exigence de l'Etat).

M. Raphaël SCHELLENBERGER se demande si le fait de changer de nom pourrait avoir une incidence sur l'image et la notoriété de l'établissement tel qu'il est connu et reconnu aujourd'hui.

M. le Président et M. Etienne WOLF pensent que l'établissement doit dans tous les cas avoir un logo fort et une identification importante.

M. Matthieu FUCHS fera une nouvelle proposition de nom pour le bâtiment à la DRAC Alsace : « Maison de l'Archéologie d'Alsace » (sans la notion « Patrimoine »).

L'ensemble de ces éléments (nouveau logo/marque et dénomination ou pas du bâtiment) devront être validés lors du Conseil d'Administration du 15 décembre. Les membres du Conseil sont donc invités à la réflexion en vu de cette prochaine séance.

✚ Divers

Date du prochain Conseil d'Administration : mardi 15 décembre à 14h30.

La séance est levée à 12h20.

Le Président,


Pierre BIHL

